



# CLUB DE SOCCER BORÉAL

## CONTRAT DES PARENTS DE JOUEURS/JOUEUSES

**Le contrat éthique pour les parents a pour but de conserver un climat harmonieux et respectueux pour nos athlètes, notre personnel d'équipe, les arbitres et les parents de l'ensemble de nos membres.**

### PENDANT LES MATCHS ET ENTRAÎNEMENTS

1. J'encourage les efforts de tous les participants, c'est un sport d'équipe. Je me rappelle que les erreurs font partie du jeu.
2. Je me souviens que les jeunes pratiquent ce sport pour leur plaisir à eux.
3. J'encourage mon enfant à suivre les règlements du jeu et à faire preuve d'esprit sportif.
4. Je respecte le travail des officiels, des adversaires et des éducateurs et garde en tête que les parents sont des modèles pour les jeunes.
5. Je reconnais que l'entraîneur est la personne habilitée à diriger l'équipe et fait les enseignements. Je ne dirige pas les actions de mon enfant sur le terrain, je l'encourage.
6. Je demeure dans la zone réservée aux spectateurs autant durant les entraînements que durant les matchs.
7. Je demeure positif et je m'engage à rappeler ce code aux partisans que je côtoie, contribue au climat harmonieux entre les parents et être respectueux.
8. Je comprends qu'il n'y a pas de temps de jeu garanti pour aucun participant en LDIR, bien que nous nous efforcions d'en donner un minimum à chaque match.

### DANS LA GESTION DE L'ÉQUIPE

1. J'avise le plus tôt possible le personnel d'équipe de l'absence de mon enfant.
2. J'informe le Club ou l'éducateur de toutes conditions médicales ou blessures de mon enfant non propices à la pratique du soccer.
3. Je règle mes problèmes seulement avec les personnes concernées.
4. Je communique directement avec le Club pour une situation qui ne se règle pas.
5. Je communique toujours de façon respectueuse avec les membres du personnel d'équipe et les autres parents.
6. Je m'assure et collabore pour que mon enfant respecte son contrat de joueur/joueuse ainsi que les règles internes de son équipe.

**Je comprends que toutes situations problématiques nous étant rapportées pourraient être analysées par notre comité de discipline. Les personnes ayant des comportements répréhensibles pourraient recevoir :**

1. Un avertissement formel par écrit
2. Une rencontre avec le comité de discipline du Club
3. Une suspension pour le parent de façon temporaire ou permanente des activités du Club
4. Une suspension définitive de l'enfant de toutes activités du Club sans remboursement